LA VOIX DANS LE DÉSERT, OU MOTION DES CORPS RELIGIEUX.



1789.


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO



LA VOIX DANS LE DÉSERT,

OU

MOTION DES CORPS RELIGIEUX.

JAMAIS l'espérance d'un avenir heureux n'avoit fait autant d'impression que, dans un moment où la Nation prête à s'assembler va s'occuper du bonheur général, où tout intérêt particulier sera sacrifié pour concourir à ce bien-être tant desiré, & chaque individu par son état, ou sa fortune, en recueillera le fruit. Tous les Ordres de l'État se sont empressés à mettre au jour leurs droits, les uns voulant les soutenir, les autres réclamant une liberté appuyée de la justice & de la raison. Au milieu de tant

d'agitations, les corps Monastiques des deux sexes ne resteront point dans l'inaction. A la tête de grandes fortunes, personne ne peut exercer avec plus de facilité cette générosité qui amene les sacrifices pour le bien de l'État, & qui engage à contribuer d'une maniere noble à la régénération du royaume. En vain on les accuseroit d'un intérêt sordide: dans un siecle aussi éclairé, on voit par-tout l'ame s'agrandir & prendre un essort exemplaire ; croyez que cette grandeur d'ame existe même dans les Cloîtres : c'est l'opinion que j'en ai, & vous en jugerez par les sentimens qui m'animent.

Echauffé par le bien général autant qu'un membre du Tiers-État, quoique depuis neuf ans j'aie renoncé au monde, & embrassé la vie ascétique : appercevant au loin les différentes parties de ce vaste empire, qui se meuvent les unes à l'envie des autres, pour seconder les vues bienfaisantes du Monarque qui les gouverne ; je me dis à moi-même qu'il est peut-être temps de mettre au grand jour mes droits, mes réclamations, ceux de mes confreres, &, par

une union, tendre à l'immortalité en nous sacrifiant pour augmenter le trésor de l'État, & alléger les charges du peuple.

O vous oisifs séquestrés dans les célules, peuplades Bernardines, Bénédictines, Feuillantines, &c. . . . . sortez d'un assoupissement qui vous avilit, secouez cette vie de paresse & monotone, qui vous obligeant seulement à de courtes prieres, vous donne séance à de longs repas; qu'on ne dise plus que *les Moines ne sont bons qu'à manger, dormir :* le moment est trop intéressant; venez, écoutez-moi, mon projet est sublime; je veux vous rendre, & plus riches, & plus libres, & vous placer au nombre des bienfaiteurs de l'État. Quelques observations vous animeront sans doute de mes sentimens, & mon zele, secondé par votre attention, nous fera parvenir à ce degré de gloire à laquelle l'homme n'est jamais indifférent.

Nos prédécesseurs, par de simples promesses, ont acquis des biens immenses; la monnoie dont ils se sont servi n'est plus de cours dans ce siecle; par conséquent

notre ambition a ici son terme. Aussi ne nous occupant presque que de nos fortunes ; chacun de nous a élevé des monumens de luxe à la place des lieux de retraite de nos fondateurs ; substitué à leurs repas frugals des mets les plus délicats, les plus recherchés, simplifié nos offices, modéré la rigueur de nos regles, en mettant de côté l'abstinence, l'obéissance, quelquefois même la chasteté dont nous avons fait profession ; & si vous voulez rendre justice à la vérité, nous sommes dégénérés en véritables gens du monde.

Nos supérieurs, aussi infideles & avides que ces Ministres qui ont été les fléaux de la France, exercent chacun dans leurs districts cette autorité arbitraire qu'on leur a reprochée, toujours prêts à nous faire sentir le poids de notre gêne, exigent avec rigueur des devoirs qu'ils ne pratiquent pas : ils savent s'ériger en petits despotes ; tout doit leur être soumis ; & ils n'oublient pas de mettre tout en usage pour se faire des trésors aux dépens de nos individus. O mes confreres ! obligés de traîner une vie aussi

ignominieuse, méprisés du monde, vexés par nos chefs, ne sommes-nous pas en proie à toutes les vicissitudes de l'esclavage le plus rigoureux. Comment dans cette position prétendre à être mieux traités que tout autre par l'éternel, puisque nous nous sommes tellement éloignés des intentions de nos instituteurs, qu'au sortir de la barque à Caron, nous ne serons plus reconnus par aucun d'eux.

Je jette un coup-d'œil rapide sur le sort encore bien plus malheureux de nos sœurs les dames cloîtrées & voilées. En général victimes, dans un âge tendre, de l'ambition de leurs parents, séquestrées par force dans des couvents, trompées & séduites sous des fausses promesses par celles que la caducité a rendues insensibles, elles sont enrôlées pour être désormais la proie des remords, au moment où les connoissances, jointes aux desirs, leur font appercevoir les chaînes dont elles sont chargées : que de vestales, hélas ! n'entretiennent le feu sacré que dans les pleurs, qu'en soupirant après l'objet qui auroit fait la douceur & le charme

de leur vie ; plus de calme, plus de tranquillité pour leurs ames. O vous parents barbares, frémissez à la vue des malheurs qui accablent ces infortunées !

Vous entretenir encore de pareils désordres, seroit m'éloigner de mon plan ; je vais tâcher de vous inspirer la considération qu'il mérite, en vous en donnant l'apperçu le plus utile pour l'État & intéressant pour chacun de vous.

J'estime que les différents Ordres monastiques des deux sexes, en France, possedent des biens immenses : leurs revenus peuvent se porter, sans exagération, à la masse de plus de cent millions. En prélevant même toutes leurs charges obligatoires, le nombre des individus qui les composent ne se porte tout au plus qu'à environ cinquante mille personnes : de maniere que chaque tête religieuse, d'après une répartition égale, auroit une jouissance de deux mille livres par année. Si une pareille distribution étoit mise en usage, nous aurions chacun individuellement des superflus considérables. L'expérience nous est

garant que des hommes réunis en communauté peuvent être très-bien soignés à moins de trois cents livres chacun. Bien convaincu de cette vérité, il est constant que les dépenses de la plupart de nos maisons n'absorbent pas le tiers de leurs revenus respectifs : nous devons ces sages arrangemens aux soins pas peu désintéressés de nos Officiers préposés dans nos administrations. Vous appercevez sensiblement que n'ayant nous mêmes aucune part à des économies immenses faites en notre nom, un ordre d'administration mieux entendu pourroit nous procurer plus d'avantage, & nous permettre de faire abandon de la moitié de nos revenus.

Pour parvenir à ce but, adressons-nous à la Nation ; serions-nous insensibles aux grands travaux qui l'occupent ; montrons-nous dignes de ses regards : &, à l'imitation des efforts généreux que les différentes villes du royaume viennent de faire, offrons à l'assemblée auguste de ce vaste Empire une somme de cinquante millions prise de suite dans nos trésors, pour coopérer aux moyens

qui doivent déterminer sa régénération; & en outre faisons l'abandon de la moitié de nos revenus effectifs & annuels en faveur de l'État, pour alléger les charges publiques. Personne d'entre vous ne se refusera sans doute à des arrangemens aussi beaux, aussi conformes à l'esprit de cette religion pour laquelle nous nous sommes sacrifiés dès l'âge tendre.

Dans les moyens qui nous restent, nous trouverons plus aisément à nous rapprocher de nos anciens instituts, & même de recouvrer une liberté qui doit vous être à tous précieuse; devenue juste, raisonnable dans notre siecle, elle seule peut faire régner la paix dans nos maisons. Bénissons la Providence, supplions-la qu'elle fasse accepter nos offres: quel sentiment plus grand que celui qui nous inspire! il nous désigne déja pour être placés au nombre des bienfaiteurs, des restaurateurs de la Nation. Une pareille conduite nous releve sans contredit de l'espece d'inaction dans laquelle nous sommes tombés depuis des siecles : la trop grande aisance fait naître

la molesse & la vie oisive. Nous sommes hommes, le travail peut sympatiser avec nos devoirs, puisqu'il a été la gloire de nos Apôtres; nous nous rapprocherons de leurs mœurs, de leurs simplicités : comme eux nous chercherons à soulager l'humanité, être utile à l'Ordre social, & à remplir les devoirs que notre caractere nous impose. Désormais nos administrateurs, bornés à une simple économie, ne s'occuperont plus d'objets de spéculations étrangeres à leur état; & je suis assuré que nous les trouverons beaucoup plus traitables.

Je ne reviendrai point sur nos peines, pour vous faire sentir la nécessité de la liberté dont je vous parle; elle devient absolue pour le bon ordre & la paix que nous devons avoir en partage. Réclamons ce bien si précieux auprès de cette même Assemblée, témoin de notre patriotisme désintéressé : que les États-Généraux, par une loi civile sanctionnée par le Souverain, établissent en France la faculté de la sécularisation pour tous les Ordres religieux sans distinction; qu'il soit libre à

chacun de nous, à l'appui de raisons légitimes, de cesser de gémir sous des vœux qu'il n'a pas été en notre pouvoir de consentir, que le défaut d'expérience peut seul autoriser, & nous avoir induit à les contracter aveuglément; que d'après une réquisition faite par celui qui voudroit profiter de cette faculté, auprès des chefs de son Ordre, il obtienne la permission de quitter sa communauté, & de se livrer à telle occupation analogue à son caractere ecclésiastique. Bientôt un pareil personnage, inspiré d'émulation, se rendra utile à la société en partageant les travaux pénibles d'un Curé, & donnant lui-même des secours aux malheureux dont il deviendra le protecteur.

Pour nous mettre à même d'exercer chacun dans les lieux que nous aurions adopté, les devoirs de la charité, & pour subvenir à nos besoins individuels, il conviendroit que la loi qui nous accorde notre liberté, assignât dans ce cas une pension viagere de mille livres pour chaque Religieux de l'un & de l'autre sexe, qui voudroit user de la

faculté de la sécularisation : cette pension seroit prise sur les revenus de sa communauté ; & en cas d'insuffisance, sur la masse des revenus réunis de tous les Ordres monastiques.

On m'objectera peut-être que cette pension devroit être proportionnée aux revenus de la Maison du sécularisé ; si cette marche étoit adoptée, il en résulteroit une grande injustice, en ce que parmi le nombre des personnes sécularisées, les unes auroient des pensions très-fortes, & les autres très-modiques. N'est-ce pas en grande partie le hazard qui a déterminé notre vocation, & nous a placé dans telle maison : nos biens ont été tous acquis de la même maniere ; & dans le cas où tous les Ordres religieux seroient supprimés, on ne pourroit se dispenser de nous faire participer également au même sort. Une loi nouvelle ouvre les portes de nos monasteres ; nous devons en sortir avec le même traitement. D'ailleurs ce moment est celui de la justice, de l'égalité dans les prétentions, & à plus forte raison entre des

personnes qui n'ont qu'un même droit, qu'une même qualité.

Je n'entend point que cette loi que je réclame, que chacun de vous recevra sans doute avec reconnoissance, soit de rigueur; il seroit également libre & facultatif à tous ceux d'entre nous qui, attachés par l'habitude à nos cloîtres, à cette vie de retraite & exemplaire, de continuer de vivre en communauté, & de suivre & observer nos regles. Toutes les communautés en seront & plus tranquilles, & plus paisibles, puisqu'elles ne seroient plus composées que de personnages vraiment bien appellés. Tandis que ceux-ci feront renaître les premiers temps de nos instituteurs, d'un autre côté ceux qui auront profité de la liberté de la sécularisation, se livreront à des occupations si nécessaires pour des personnes qui ont déja passé une partie de leur vie dans l'oisiveté & l'ennui qu'inspirent nos cloîtres.

Ce n'est pas uniquement pour nous que je sollicite ces avantages; mon projet ne seroit qu'imparfait, s'il ne comprenoit pas également pour cette faculté toutes les

Religieuses de France, bien plus trompées que nous dans leur carriere : elles doivent participer à cette même liberté, avec un sort pareil pour les personnes qui réclameront la sécularisation, & pour celles qui voudront rester dans leur état. Que de familles auroient à se féliciter de recevoir dans leur sein des parentes respectables, rendues à la liberté, & à même de leur faire éprouver des bienfaits.

Quelqu'un d'entre vous m'observera qu'une fois cette liberté établie, la plus grande partie de nos maisons seroient bientôt désertes : qu'importe, le nombre des malheureux qu'elles renferment sera bien moindre; d'ailleurs, ces monumens peuvent être employés utilement par le ministere public, servir de retraite à l'humanité souffrante, d'asyle aux vieillards, aux veuves, aux orphelins & aux malades. Combien de provinces, combien de villes, si ces édifices leur restoient, s'empresseroient à multiplier les hospices de charité & les hôpitaux.

FIN.